Vos questions / nos réponses

DROIT DE VISITE PAPA

Par Profil supprimé Postée le 27/11/2011 00:56

> bonjour j ai un enfant de 3ans,je ne travail pas et je viens de passer devant le JAF pour avoir des droits de visite,la maman demande la garde exclusive,lorsque j étais avec cette dernière je consommais du cannabis mais j ai arreté et présenté au JAF un dépistage urinaire de cannabis et autres drogue sur 3 mois qui et négatif.J aurais la réponse le 12 décembre et je m'inquiète énormément!pouvez vous me dire si vous avez deja eu le cas et si j 'ai la moindre chance car je n ai pas vu mon fils depuis trois mois.cordialement

---

Mise en ligne le 28/11/2011

Bonjour,

Etre séparé de son enfant est toujours une épreuve et nous comprenons votre inquiétude.

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre arrêt du cannabis. Cela n'a pas dû être facile, surtout dans un contaxte de séparation : vous pouvez donc en être fier !

Compte-tenu de vos analyses négatives depuis trois mois, il est tout à fait envisageable que le juge vous autorise un droit de visite et/ou d'hébergement, si cette consommation était l'unique raison de cette privation. Nous ne ppouvons néanmoins pas vous répondre avec certitude car nous ne pouvons nous substituer à la Justice qui connait toutes les pièces du dossiers et dont c'est le rôle de statuer en toute connaissance de cause.

Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts et espérons que vous retrouverez très prochainement votre fils.

Cordialement.